

RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE

Code greffe : 5101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00323

Numéro SIREN : 518 931 621

Nom ou dénomination : 2P

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2021 sous le numéro de dépôt 1407

SAS 2P  
Au capital de 50 000 euros  
27 RUE HAUTE - 51300 PRINGY  
RCS 518 931 621 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**  
**DU 24 MARS 2021**

Par requête déposée le 12 février 2021 au greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, Madame Christelle MADASCHI, Madame Chloé MADASCHI, Monsieur Hugo MADASCHI et Madame Marie-Charlotte MADASCHI, es-qualité d'indivisaires de la succession de Monsieur Vincent MADASCHI, ont sollicité la désignation d'un mandataire « *ad'hoc* » chargé de convoquer l'assemblée des associés de la SAS 2P aux fins de nomination d'un nouveau Président.

Il a été fait droit à cette demande par ordonnance rendue le 18 février 2021 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de CHALONS-EN-CHAMPAGNE. La SELARL V&V, prise en la personne de Maître Stéphane VERMUE, Administrateur judiciaire, a été désignée aux fins d'y procéder.

Il résulte des dispositions de l'article 23 des statuts de la SAS 2P que « *Les décisions collectives sont prises, au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous signature privée* ».

En application de ces dispositions, le mandataire « *ad'hoc* » entend soumettre à l'approbation des associés de la SAS 2P la nomination d'un nouveau Président, au moyen du présent acte dressé sous seing privé.

**La soussignée :**

Madame Christelle, José GENDARME-MADASCHI, désignée Mandataire unique de l'indivision successorale de Feu Monsieur Vincent MADASCHI, laquelle indivision détient l'intégralité des 1 000 actions composant le capital de la SAS 2P, ci-après nommée les « Associés »,

En présence de :

- Maître Stéphane VERMUE
- Mademoiselle Chloé MADASCHI
- Monsieur Hugo MADASCHI
- Mademoiselle Marie-Charlotte MADASCHI

**A pris les décisions suivantes relatives à :**

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination du nouveau Président en remplacement du Président décédé
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

C2  
CM  
52

## PREMIERE DECISION

Les Associés décident de nommer Madame Chloé MADASCHI, de nationalité française née le 22 septembre 1997 à PARIS (12<sup>e</sup>) et demeurant 8 rue du Sentier de la Perthe, 51300 MAISONS-EN-CHAMPAGNE, en qualité de nouvelle Présidente de la SAS 2P sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Vincent MADASCHI, décédé le 29 janvier 2021.

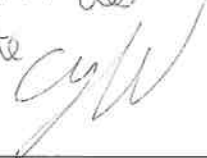

Madame Chloé MADASCHI accepte sans réserve ce mandat et déclare qu'il n'existe pas, à sa connaissance, d'obstacles à son exercice.

## DEUXIEME DECISION

Les Associés décident de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie conforme de la présente décision pour accomplir toutes formalités, légales ou réglementaires, partout où besoin sera, notamment de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Le présent acte qui constate les décisions unanimes des Associés sera mentionné sur le registre des délibérations de la Société tenu au siège social.

Fait à REIMS,  
Le 24 mars 2021,  
En trois exemplaires.

<b>Madame Chloé MADASCHI</b> « Lu et approuvé » « bon pour acceptation des fonctions de Présidente »	Lu et approuvé Bon pour acceptation des fonctions de Présidente 
<b>Madame Christelle MADASCHI</b> « Lu et approuvé »	Lu et approuvé 
<b>Maître Stéphane VERMUE</b> Mandataire « ad'hoc »	